

Comité de marketing et de collecte de fonds

Mandat

Septembre 2016

1. Préambule

La viabilité financière, la participation et les communications sont essentielles à la réussite de Nordiq Canada, à la haute performance et à la croissance du sport. À ce titre, le chef de la direction forme le comité de marketing et de collecte de fonds (le comité) en tant que comité opérationnel de Nordiq Canada.

2. Objectif

Le comité appuie le gestionnaire du marketing et des communications et le chef de la direction pour l'élaboration et le bon fonctionnement d'un programme visant à accroître les revenus provenant des sources privées (entreprises, commanditaires et donateurs) pour Nordiq Canada. Les travaux du comité seront pleinement alignés avec objectifs de Ski de fond Canada tels qu'identifiés de temps à autre dans les plans stratégiques.

3. Responsabilité

Le comité fait rapport au chef de la direction par l'entremise du gestionnaire du marketing et des communications. Le comité n'a pas le pouvoir de prendre des décisions au nom du chef de la direction ou d'engager Nordiq Canada de quelque façon que ce soit, à moins d'avoir une autorisation spécifique de la part du chef de la direction.

4. Mandat

Guidé par le gestionnaire du marketing et des communications, le comité apportera son expertise, ses perspectives régionales dans la mesure du possible et ses ressources humaines pour le développement et le bon fonctionnement des programmes de marketing et de collecte de fonds de Nordiq Canada. En général, le comité :

- a. Aidera à élaborer des plans stratégiques (à long terme) et des plans pour les programmes nationaux et régionaux de collecte de fonds au Canada.

- b. Fournira des conseils et de l'aide au gestionnaire du marketing et des communications en ce qui a trait aux commandites de l'entreprise, au service des commanditaires et aux activités de financement de sources privées; et fournira des conseils et de l'assistance en matière de collecte de fonds à d'autres comités opérationnels.
- c. Aidera activement le gestionnaire du marketing et des communications à atteindre les objectifs et tâches de collecte de fonds identifiés dans le plan de fonctionnement annuel.
- d. Contribuera à une évaluation annuelle du programme afin de confirmer que les objectifs sont atteints et atteignent les résultats escomptés.
- e. Aidera à revoir certains documents de marketing et promotionnels liés aux initiatives de collecte de fonds de Nordiq Canada.
- f. Participera à la sollicitation de commanditaires et de donateurs éventuels; aidera aux activités de soutien des commanditaires et des donateurs lors d'événements lorsque cela est possible.
- g. Fournira des conseils et de l'aide sur d'autres aspects de la collecte de fonds pour les initiatives de Nordiq Canada et de ski de fond au Canada dans la mesure du possible.

5. Membres

- a. Le comité est composé, lorsque cela est raisonnablement possible, des personnes suivantes:
 - le gestionnaire du marketing et des communications
 - un membre du Conseil d'administration
 - un représentant des athlètes
 - les autres membres que le président peut juger utiles pour le comité
 - des représentants de n'importe quelle des cinq régions (1. IPE, TN, NÉ, NB, 2. QC, NU, 3. ON, 4. MB, SK, AB, TNO, 5. CB, TY) qui souhaitent participer si ces régions ne sont pas déjà représentées par les positions i. à iv
 - les membres du personnel qui peuvent être assignés par le chef de la direction pour appuyer les activités du comité (membres d'office)
 - Le chef de la direction (membre d'office)
- b. Le chef de la direction nommera les membres.

- c. Les membres régionaux du comité sont nommés par le chef de la direction en consultation avec le président du comité et les présidents de divisions des régions touchées. Lorsqu'une région n'est pas représentée, le chef de la direction, en consultation avec le président du comité et le président de la division de cette région, décidera de recommander une personne qui facilitera la communication des buts et objectifs du comité au président de la division.
- d. Le directeur des athlètes du Conseil d'administration recommandera le représentant de l'athlète, en consultation avec le président du comité et le président de la division de la région à laquelle l'athlète est associé.
- e. La durée du mandat des membres est d'un an, expire en septembre et est renouvelable.

6. Présidence

- a. Le gestionnaire du marketing et des communications sera le président du comité.
- b. Le président est responsable
 - d'assurer le leadership du comité (par exemple, convoquer des réunions, élaborer des ordres du jour, assigner, superviser et coordonner les travaux du comité)
 - de représenter le comité en matière de communication

7. Prise de décision

La prise de décision se limite à fournir des conseils et des recommandations. Le comité s'efforce de fonctionner par consensus. En cas de désaccord, les membres du comité voteront

8. Réunions

- a. Le comité établit un calendrier de réunions qui facilite la réalisation des travaux en cours du comité et se réunira au moins une fois par année.
- b. Les réunions peuvent avoir lieu par téléphone, en personne ou par tout autre moyen facilitant la communication simultanée des membres du comité présents.

- c. Le comité tiendra un registre des recommandations et des décisions et transmettra ce dossier au chef de la direction.
- d. Le quorum pour chaque réunion du comité est de quatre personnes.
- e. Le comité invitera les directeurs et les présidents des comités des autres programmes de Nordiq Canada à assister à des réunions qui pourraient avoir des répercussions sur leurs programmes ou lorsque leur avis est requis.